

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE

en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 23 avril , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
Représentés		Madame Sonia DESCHAMPS donne pouvoir à M. Patrick ANCEY
Absents excusés		Mesdames Nathalie BECHET et Sonia DESCHAMPS
Secrétaire de séance		Monsieur Paul BOIZARD

Délibération n° 26/04/08**Désignation des représentants du Conseil Municipal – Conseil d'école**

En raison du renouvellement de l'équipe municipale, il y a lieu de désigner le représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'école élémentaire et maternelle.

Il est rappelé que le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe également à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie scolaire.

Par ailleurs, son accord est nécessaire pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein du conseil d'école élémentaire et maternelle de la commune de Vallorcine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article D.411-1,

Vu le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et notamment son article 1,

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Mme Marie PAYOT comme représentante de la commune de Vallorcine au sein du conseil d'écoles, et son suppléant, M. Paul BOIZARD

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

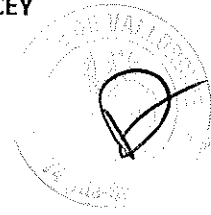
Publié le

ID : 074-217402908-20260423-26_04_08-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BOIZARD



Acte certifié exécutoire le : 12/05/2026
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2026
Notifié ou publié le : 12/05/2026

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches